Les Martres-de-Veyre

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID: 063-216302141-20230620-DB\_2023\_06\_03-DE

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mairie des Martres de Veyre place Alphonse Quinsat 63730 LES MARTRES DE VEYRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : Nombre de votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/06/2023

<u>PRESENTS</u>: Pascal PIGOT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Annick BARDEY - David PERREIRA - Sébastien BERNARD Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE — Catherine LOPEZ - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

<u>ONT DONNE POUVOIR:</u> Martine BOUCHUT (Procuration à Catherine PHAM) - Sylvie CAMUS (Procuration à Christophe CHAPUT) - Stéphanie DUBIEN (Procuration à Pascal BARTHELEMY) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Pascal PIGOT)

<u>ABSENTS :</u> - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Éric CANDIOLO - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET- Kévin TREMOUILLE

Gloria DIALLO a été élue secrétaire.

## n° 2023-06-03

CM du 20.06.2023

Objet : ENGAZONNEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL EN STABILISE AVEC FOURNITURE ET POSE D'UN DISPOSITIF D'ARROSAGE AUTOMATIQUE : APPROBATION DU PROJET ET REACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le projet d'engazonnement du terrain de football en stabilisé avec fourniture et pose d'un dispositif d'arrosage automatique est co-financé par la Ligue Aura Auvergne-Rhône-Alpes, le département, et la région.

Il est nécessaire de réactualiser le plan de financement

- Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de football : 9 500 €
- Département : Fonds des Initiatives Communales : 9 831 €
- Subvention équipements sportifs : 10 000 €
  - Soit un financement public de 29 331€

## Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- Approuve le projet
- Approuve le plan de financement
- **Autorise** Monsieur le maire ou son adjoint à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération

Pour:	22	
Contre:		
Abstention:		

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 21 juin 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Envoyé en préfecture le 22/06/2023 Reçu en préfecture le 22/06/2023 52LO

ID: 063-216302141-20230620-DB\_2023\_06\_03-DE